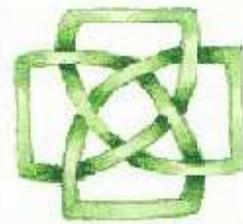


SMLGG



www.geriatrie.lu

À l'attention du Formateur Monsieur Luc FRIEDEN

Luxembourg, le 28 octobre 2023

Monsieur le Formateur,
Chers membres des Commissions Santé, Sécurité Sociale et 3^{ème} âge,

La Société Médicale Luxembourgeoise de Gériatrie et de Gérontologie SMLGG souhaite vous soumettre des propositions pour améliorer la prise en charge des personnes âgées au Luxembourg en milieu hospitalier et extra-hospitalier.

Le constat est le suivant :

Avec Covid, il y a eu fermeture d'un certain nombre de lits dans les hôpitaux, qui n'ont pas tous pu être réouverts à cause des difficultés de recrutement d'infirmières et de médecins, qui est un phénomène européen.

Les patients souffrant le plus de cette fermeture de lits, sont les patients âgés qui se présentent aux urgences. En effet, la capacité des services de Gériatrie Aiguë, prévue dans la loi hospitalière de 2018 est largement insuffisante pour absorber ce flux de patients âgés qui se présente aux Urgences. Ceci a pu être montré et démontré lors d'une entrevue avec la ministre de la Santé Madame Paulette LENERT le 25 mai 2023.

Il arrive donc qu'une personne âgée nécessitant des soins spécifiques en Gériatrie Aiguë se trouve pendant 2 voire 3 nuits sur un brancard dans la salle des urgences en attendant de pouvoir être prise en charge.

Ce constat est déjà catastrophique dans l'état actuel, mais va en plus s'aggraver avec le virage ambulatoire à venir, car de plus en plus de spécialistes d'organes, qui prenaient en charge ces patients à défaut de place en gériatrie, vont se retrouver dans leur structure ambulatoire et ne seront plus disponibles sur place pour prendre en charge ces patients âgés comme ils le faisaient jusqu'à maintenant.



Il est donc très urgent de revoir à la hausse le quota des lits gériatriques dans les services de Gériatrie Aiguë.

Qui dit hausse du nombre de lits, dit hausse du besoin en praticiens gériatriques spécialisés. Vue la pénurie européenne générale de médecins de toutes spécialités, la gériatrie connaît le même phénomène de pénurie. Il faut donc devenir plus attractif et cette attractivité passe par une nomenclature adaptée. La SMLGG est en négociation avec la commission NCAP de la CNS depuis mai 2019, et il n'y a toujours pas de résultat, ce qui est affligeant après plus de 4 ans de réunions. Nous espérons que le nouveau gouvernement agira plus en faveur des patients âgés et des soignants qui vont les prendre en charge.

Qui dit hausse du nombre de lits, dit également hausse du besoin en soignants spécialisés. Il est très important pour la SMLGG que des soignants compétents puissent être engagés pour composer l'équipe multidisciplinaire gériatrique et la SMLGG se prononce très clairement en faveur de normes d'effectifs paramédicaux par lits gériatriques, tout comme cela existe dans d'autres pays. Enfin, nous militons également fortement pour la création du *bachelor en Sciences Infirmières - spécialité infirmier en gériatrie* tout comme existent actuellement à l'Université du Luxembourg les spécialités infirmier en anesthésie et infirmier en pédiatrie. Nos soignants ne sont pas que des « Mummmentréischer », mais ce sont des soignants dévoués et spécialisés dans le domaine de prise en charge des personnes âgées, souffrant fréquemment de pathologies neuro-dégénératives (de type maladie d'Alzheimer), domaine tout aussi important que les autres domaines de la médecine.

La SMLGG souligne aussi le besoin de maintenir dans l'avenir les possibilités de prescription de kinésithérapie pour pathologies lourdes chez nos patients âgés dépendants en CIPA et maison de soins ainsi qu'au domicile, car ces thérapies permettent de maintenir plus longtemps leur autonomie résiduelle.

La SMLGG promeut également la création d'unités spécialisées pour les patients âgés avec troubles du comportement dans le cadre des démences, qui ne sont absolument pas à leur place dans les services fermés de psychiatrie. Ces unités cognitivo-comportementales UCC ont démontré leur plus-value chez ces patients, mais nécessitent un équipement humain conséquent, qui n'est actuellement pas prévu, ni normé.

Monsieur le Formateur,

Chers membres des Commissions Santé, Sécurité Sociale et 3^{ème} étage,

Nous sommes conscients que nous demandons des moyens supplémentaires pour les personnes âgées en période de récession.

Il s'agit alors de poser des priorités.

Les grands absents de la campagne électorale ont été les personnes âgées, qui n'ont pas de vrai lobby, mais qui ont selon les statistiques, quand même fortement voté pour les deux parties qui vont probablement constituer le prochain gouvernement.



Une société sera toujours jugée par rapport à la qualité de la prise en charge de ses aînés.
Il n'est que justice de leur accorder des soins de qualité, d'autant plus que les vieux de demain sont les jeunes d'aujourd'hui.

Ces soins de qualité aux personnes âgées, pour la SMLGG, passent par :

- une augmentation des lits de Gériatrie Aiguë
- des créations d'unités cognitivo-comportementales UCC
- la possibilité de recruter des médecins gériatres via une meilleure attractivité (nomenclature)
- des soignants spécialisés en soins gériatriques avec une reconnaissance universitaire
- un maintien des prestations favorisant l'autonomie des personnes âgées.

Nous espérons que le nouveau gouvernement va mettre en place des actions concrètes en faveur des patients âgés et des soignants qui vont les prendre en charge.

Nous Vous prions, Monsieur le formateur, d'agréer l'expression de nos sentiments très distingués.

www.geriatrie.lu

